

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1036

18 mai 2010

SOMMAIRE

3i GC Holdings B1 S.à r.l.	49683	Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.	49709
AB Sciex Finance S.à r.l.	49718	Istrada Investments S.A.	49695
Alinery Air Investments S.à r.l.	49682	JLM Management	49695
Atlantic Ré	49682	Lemos JR S. à r.l.	49695
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.	49698	Loriner Holding S. à r.l.	49695
Caisrelux	49696	Lux Wind Holdings S.à r.l.	49716
Chi-Square S.à r.l.	49710	LWM	49695
COF II (ST) (Lux) Holdings Sàrl	49699	LWM	49716
Corestate Investments 1 Sàrl	49696	Magnav Luxembourg Investments S.à r.l.	49717
Figura International S.A.	49710	Manchester Wind S.à r.l.	49717
First Technology S.à r.l.	49710	Mauna International S.à r.l.	49717
First Technology S.à r.l.	49723	Millington S.à r.l.	49694
FRISING Décoration S.à r.l.	49698	Mitco Germany Holdings C S.à r.l.	49718
Halter S.A.	49682	Njord Wind S.à r.l.	49718
HellermannTyton S.à r.l.	49709	OSD S.A.	49723
HellermannTyton S.à r.l.	49710	Partners Group Global Value SICAV	49697
Hiliana Financière S.A.	49697	Picardy Wind S.à r.l.	49728
Honeybee Holding S.A.	49709	Réseau 2000	49682
Hydroplast International S.A.	49723	Status S.à r.l.	49694
ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l.	49724	SunGard Systems Luxembourg S.A.	49709
Immo Pacor S.A.	49696	SwedeAgri Reinsurance S.A.	49697
ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l.	49696	Vecap S.A.	49718
		Worldfin S.A.	49682

Halter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 67.249.

Le Bilan au 31.12.2009 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010050217/11.

(100051827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Worldfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010050176/11.

(100051942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Réseau 2000, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 41.348.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050240/10.

(100051974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Alinery Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALINERY AIR INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010050315/11.

(100051834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Atlantic Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.418.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050314/10.

(100051886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

3i GC Holdings B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.370.

STATUTES

In the year two thousand ten, on March twenty-fourth.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary with residence in Luxembourg.

There appeared:

1. Introduction.

1.1 3i Growth Capital B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13778, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom (the "Appearing Party").

1.2 The Appearing Party was represented by Mr. Raymond Thill as its proxy (the "Proxy") pursuant to proxy forms dated 23 March 2010. The proxy form, signed ne varietur by the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

2. Articles of Incorporation. The Appearing Party, represented by the Proxy, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Party, represented by the Proxy:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "3i GC Holdings B1 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A1 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A2 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A3 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A4 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A5 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A6 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A7 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A8 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A9 shares, and
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A10 shares.

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with Article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of

Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Par Value" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager may delegate its/ their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 In case of urgency, decisions of the managers may be taken in writing, and, provided that they are signed by all the managers, shall be as proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.7 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of Shareholders**13. Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year**14. Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st March of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,

- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A7 Shares held by them, then
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class A9 Shares, and then,
- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A10 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class A9 Shares).

15.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 15.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.3.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st March 2011.

3. Subscription and Payment for Share Capital. The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A1 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A2 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A3 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A4 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A5 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A6 shares

3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A7 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A8 shares
3i Growth Capital B L.P.	125,000 class A9 shares
3i Growth Capital B L.P.	<u>125,000 class A10 shares</u>
Total	1,250,000 shares

Each of these shares has been fully paid up in cash. Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

4. Incorporation of the Company. The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name 3i GC Holdings B1 S.à r.l., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

5. General Meeting of the Company. The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

5.1 Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

5.1.1 François Bourgon, manager of companies, born 29 December 1969 in Phalsbourg (France), with professional address at 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, manager of companies, born 12 December 1952 in Reims (France), with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

5.1.3 Stéphane Weyders, manager of companies, born on 2 January 1972 in Arlon (Belgium), with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 The registered office of the Company is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Costs and Notarial Deed.

6.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

6.2 The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

6.3 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

6.4 This document having been read to the Appearing Party represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Party, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Introduction.

1.1 3i Growth Capital B L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13778, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni (la "Partie Comparante").

1.2 La Partie Comparante a été représentée par M. Raymond Thill en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration datée du 23 mars 2010. La procuration, signée ne varietur par la Partie Comparante et le Notaire devra rester attachée au présent acte pour être enregistré avec lui.

2. Statuts. La Partie Comparante, représentée par le Mandataire, a requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants que le Notaire a lu à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire.

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "3i GC Holdings B1 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.2 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.3 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.5 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.6 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.2 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.4 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.5 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A1,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A2,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A3,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A4,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A5,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A6,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A7,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A8,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A9,

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A10, ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts.
5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A10).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée.

5.4 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

5.6 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (ainsi que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales pertinente conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

"Valeur d'Annulation" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi annulées.

5.7 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 En cas d'urgence, des résolutions écrites des gérants peuvent être prises, et à condition qu'elles soient signées par tous les Gérants, elles seront valides comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.7 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule cinquante pour cents (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenues par eux, et ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A10 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A10) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A9).

15.4 Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à/aux Associé(s) conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3 avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par Mes Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Toutes les recettes de la liquidation devront être distribuées conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2011.

3. Souscription et paiement du capital social. Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A1
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A2
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A3
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A4
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A5
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A6
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A7
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A8
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A9
3i Growth Capital B L.P	125.000 Parts Sociales de catégorie A10
TOTAL	1.250.000 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée par un versement en numéraire. La preuve que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) relative à ce versement en numéraire, correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), se trouve à la libre disposition de la Société a été donnée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

4. Constitution de la Société. Le Notaire a confirmé qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous le nom 3i GC Holdings B1 S.à r.l., avec les statuts et le capital social ci-dessus.

5. Assemblée générale de la Société. La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

5.1 Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

5.1.1 François Bourgon, gérant de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, gérant de sociétés, né le 12 décembre 1952 à Reims (France), ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

5.1.3 Stéphane Weyders, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social de la Société est établi à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Frais et acte notarié.

6.1 Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

6.2 Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Partie Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

6.3 Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

6.4 Le présent document a été lu à la Partie Comparante représentée par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Partie Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: LAC/2010/13997. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049770/631.

(100051500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Status S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Référence de publication: 2010050331/11.

(100052095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Millington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.818.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010050342/11.

(100052413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 69.890.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2010050344/11.

(100052275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Lemos JR S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050345/10.

(100052237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Loriner Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Loriner Holding S. à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010050346/11.

(100052388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Istrada Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ISTRADA INVESTMENTS S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010050347/11.

(100052150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

JLM Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8042 Strassen, 1, rue Mathias Saur.

R.C.S. Luxembourg B 96.034.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010050348/9.

(100051959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.550,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.985.

Le bilan de la société au 30 Juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. ING Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2010050349/11.

(100052026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Immo Pacor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 28.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010050350/10.

(100052284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Corestate Investments 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 119.004.

AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass der Gesellschaftssitz des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft, die CORESTATE CAPITAL AG, von nun an folgender ist: CH-6301 Zug, 19, Dammstrasse.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010050430/15.

(100052000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Caisrelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 39.009.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 9 avril 2010

"

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PriceWaterhouseCoopers

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010."

Pour la société CAISRELUX

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2010050434/18.

(100051845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Hiliana Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.443.

—
RECTIFICATIF

Dépôt rectificatif suite au premier dépôt du 08.04.2010 numéro L100049035.05

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2009

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

HILIANA FINANCIERE S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010050436/16.

(100052064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

SwedeAgri Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.613.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 mars 2010

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Larsake ADEBRING
- Monsieur Göran ALMBERG,
- Monsieur Lars HOLMGREN.

L'Assemblée Générale annuelle nomme également KPMG Audit Luxembourg, comme Réviseur Indépendant d'Entreprise. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

SwedeAgri Reinsurance S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010050437/18.

(100051844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Partners Group Global Value SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.171.

—
Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 février 2010, les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable "Partners Group Global Value SICAV" ont pris les résolutions suivantes:

renouvelé le mandat de Helene Müller Schwiering, Roland Roffler et Sérgio Raposo en tant qu'Administrateurs de la société jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011;

reconduit le mandat de Réviseur d'Entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010050441/16.

(100051999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.923.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2010, les actionnaires de la société en commandite par actions "Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A." ont renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers S. à r.l. en tant que Réviseur d'entreprise pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010050442/13.

(100051995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

FRISING Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 10, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 58.965.

L'an deux mil dix, le premier avril,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

Ont comparu:

Monsieur Philippe Henri FRISING, né le 18 septembre 1979 à Luxembourg, demeurant à L-8352 DAHLEM, 21a rue des Trois Cantons,

Madame Henriette SCHMIT, née le 18 novembre 1950 à Luxembourg, demeurant à L-5825 FENTANGE, 20 rue Victor Feyder,

Madame Laurence FRISING, née le 20 février 1974 à Luxembourg, demeurant à L-1370 Luxembourg, 128 Val Sainte Croix,

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Madame Henriette SCHMIT, ainsi que Madame Laurence FRISING, préqualifiés, sont les associés uniques de la société à responsabilité limitée

FRISING DECORATION S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L1333 Luxembourg, 10 rue Chimay,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 58.965,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 avril 1997,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 juillet 1997, numéro 406, page 19.470.

Par les présentes, Madame Henriette SCHMIT déclare céder sous les garanties ordinaires de droit, l'intégralité des parts détenues par elle dans la dite société, savoir 250 parts sociales, les dites parts sociales étant cédées à Monsieur Philippe FRISING.

Le prix de cession a été réglée par la partie comparante dès avant les présentes et en dehors de la comptabilité du notaire, ce dont quittance et décharge de la part des parties cédantes.

La cession des parts sociales dont question se fait dans les conditions suivantes:

Pour autant que de besoin, la partie comparante Laurence FRISING déclare renoncer à un quelconque droit de pré-emption en cas de cession de parts.

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie comparante préqualifiée Henriette SCHMIT déclare par les présentes tenir le cessionnaire quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

La partie comparante cédante déclare en outre que les bilans, comptes et autres, tels qu'exigés par les dispositions légales en vigueur ont été établis, et ce en conformité avec les dispositions légales.

La partie comparante cessionnaire déclare avoir parfaitement connaissance des bilans et des comptes de la société, de même qu'elle déclare avoir une parfaite connaissance des statuts de la dite société.

Est ensuite intervenue aux présentes

Madame Christiane FRISING, demeurant à L-2558 Luxembourg, 9 rue Eugène Schaus, agissant en sa qualité de gérante de la dite société, laquelle partie déclare accepter la cession présentement intervenue au nom et pour compte de la société préqualifiée.

Par la suite, les parties comparantes associées uniques de la dite société se sont constituées en assemblée générale extraordinaire, et, renonçant à toute formalité de convocation, ont pris les résolutions suivantes et ce à l'unanimité.

Première résolution

Les associés uniques décident de convertir le capital social en euros, de sorte qu'il représente maintenant DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT- QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68).

Pour arrondir ce capital et pour disposer de parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-), les comparants déclarent qu'ils ont versé à la caisse de la société le montant de CENT CINQ EUROS ET TRENTE-DEUX CENTS (€ 105,32) pour pouvoir disposer d'un capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-).

Deuxième résolution

Ensuite de ce qui précède les comparants décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€25,-).

Toutes les parts sociales sont intégralement souscrites et libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, les parties comparantes ont clos le présent procès-verbal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Frising Philippe, Schmit Henriette, Frising Laurence, Frising Christiane, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 avril 2010. Relation: RED/2010/448. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 14 avril 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010050445/69.

(100051861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

COF II (ST) (Lux) Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.372.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of March,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

COF II (ST), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA and registered with the Secretary of the State of Delaware (Division of Corporations) under number 4763449,

here represented by hereby represented by Ms. Danielle Caviglia, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "COF II (ST) (Lux) Holdings SÀRL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifteen thousand euros (EUR 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

COF II (ST), LLC, represented as stated above, subscribes to fifteen thousand (15,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000).

The amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Ms. Wendy Friedman Dulman, companies director, born on November 16, 1968, in Cleveland, Ohio, USA, with a professional address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, USA; and

- Mr. Joseph Anthony Moroney, companies director, born on November 21, 1971, in Summit, New Jersey, USA, with a professional address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, USA.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Alexis Kamarowsky, companies director, born on April 10, 1947, in Strang, Germany, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, companies director, born on September 12, 1964, in La Spezia, Italy, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Michael Robert Kidd, born on April 18, 1960 in Basingstoke, County of Hampshire, United Kingdom, having his professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par devant, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

COF II (ST), LLC, a limited liability company de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4763449,

ici représentée par Mme Danielle Caviglia, employée privé avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "COF II (ST) (Lux) Holdings SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers à cause d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gérance - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, telefax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

COF II (ST), LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000).

Le montant de quinze mille euros (EUR 15.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Wendy Friedman Dulman, administrateur de sociétés, née le 16 novembre 1968 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Joseph Anthony Moroney, administrateur de sociétés, né le 21 novembre 1971, à Summit, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1947 à Strang Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Michael Robert Kidd, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Conté de Hampshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. Caviglia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: LAC/2010/14009. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049778/508.

(100051529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

En date du 9 avril 2010, l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société a décidé de renouveler les mandats de:

- M. Harold C. Finders,
- M. Bernard Hure,
- M. John Schroeder, et
- Mme Victoria E. Silbey

en tant qu'administrateurs de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

SUNGARD SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010050429/18.

(100052062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Iron Mountain Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 280.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010050352/11.

(100052093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Honeybee Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HONEYBEE HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010050353/11.

(100051843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

HellermannTyton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 341.750,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 avril 2010.

Référence de publication: 2010050355/11.

(100052091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

HellermannTyton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 341.750,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.121.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2010.

Référence de publication: 2010050356/12.

(100052092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Figura International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 10.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050362/10.

(100052021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

First Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 67.755.600,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 75.648.

Les comptes annuels au 30 avril 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010050363/11.

(100052331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Chi-Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.873.

In the year two thousand and ten, on the fourth of May.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) Mr. Alessandro PENATI, professor, born in Milan (Italy), on the 30th of August 1952, residing in I-20144 Milan, Via Giovanni Cantoni 4.

2) The private limited liability company governed by the laws of Italy "MARKETVIEW S.R.L.", established and having its registered office in I-20144 Milan, Via Giovanni Cantoni, inscribed in the Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. of Milan, tax code and inscription number 10545910159 (R.E.A. number - (Repertorio Economico Amministrativo) 1382471).

3) The private limited liability company governed by the laws of Italy "SO.P.A. SOCIETA' DI PARTECIPAZIONI AZIONARIE SRL", established and having its registered office in I-20124 Milan, Via Vittor Pisani 10, inscribed in the Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. of Milan, tax code and inscription number 13456930158 (numéro R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) 1653338).

All are here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they deem to establish herewith and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Chi-Square S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and the holding of participating interests in specialized investment funds under the form of a "société en commandite par actions", qualifying as a "société d'investissement à capital variable", under Luxembourg law (the "Fund") and to act as General Partner, associé gérant commandité or unlimited Shareholder.

In general, the Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twenty-five thousand Euros (25,000.- EUR) represented by one hundred (100) sharequotas of two hundred and fifty Euros (250.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company.

Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the one hundred (100) sharequotas have been subscribed as follows:

1) Mr. Alessandro PENATI, prenamed, twenty sharequotas,	20
2) The company "MARKETVIEW S.R.L.", prenamed, forty sharequotas,	40
3) The company "SO.P.A. SOCIETA' DI PARTECIPAZIONI AZIONARIE SRL", prenamed, forty sharequotas,	40
Total: one hundred sharequotas,	100

The subscribers state and acknowledge that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand Euros (25,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company as it has been proved to the officiating notary, who expressly attests thereto.

Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

- 1) The registered office is established in L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 2) The meeting appoints as managers of the Company for an undetermined duration:
 - Mr. Alessandro PENATI, professor, born in Milan (Italy), on the 30th of August 1952, residing in I-20144 Milan, Via Giovanni Cantoni 4;
 - Mr. Sante Silvio Paolo JANNONI, managing director, born in Milan (Italy), on the 25th of May 1964, residing professionally in L-2130 Luxembourg, 27, boulevard Dr. Charles Marx;
 - Mr. Roberto DI CARLO, independent director, born in Villa d'Almé (Bergamo) (Italy), on the 30th of September 1950, residing at L-1646 Senningerberg, 8, rue de Grünewald.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any two managers of the Company.
- 4) The private limited company "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", established and having its registered offices at L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 80574, is appointed as statutory auditor of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Alessandro PENATI, professeur, né à Milan (Italie), le 30 août 1952, demeurant à I-20144 Milan, Via Giovanni Cantoni 4.

2) La société à responsabilité limitée régie par les lois italiens "MARKETVIEW S.R.L.", établie et ayant son siège social à I-20144 Milan, Via Giovanni Cantoni, inscrite au Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. de Milan, code fiscal et numéro d'inscription 10545910159 (numéro R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) 1382471).

3) La société à responsabilité limitée régie par les lois italiens "SO.P.A. SOCIETA' DI PARTECIPAZIONI AZIONARIE SRL", établie et ayant son siège social à I-20124 Milan, Via Vittor Pisani 10, inscrite au Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. de Milan, code fiscal et numéro d'inscription 13456930158 (numéro R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) 1653338).

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Chi-Square S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention des participations dans des fonds d'investissement spécialisés, sous forme de société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital variable, de droit luxembourgeois (le "Fonds"), et d'agir en tant qu'associé gérant commandité indéfiniment et solidairement responsable des dettes de ces Fonds.

En général, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Alessandro PENATI, préqualifié, vingt parts sociales,	20
2) La société "MARKETVIEW S.R.L.", prédésignée, quarante parts sociales,	40
3) La société "SO.P.A. SOCIETA' DI PARTECIPAZIONI AZIONARIE SRL", prédésignée, quarante parts sociales,	40
Total: cent parts sociales,	100

Les souscripteurs déclarent et reconnaissent que chaque part sociale a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 2) L'assemblée nomme comme gérants de la Sociétés pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Alessandro PENATI, professeur, né à Milan (Italie), le 30 août 1952, demeurant à I-20144 Milan, Via Giovanni Cantoni 4;

- Monsieur Sante Silvio Paolo JANNONI, managing director, né à Milan (Italie), le 25 mai 1964, demeurant professionnellement à L-2130 Luxembourg, 27, boulevard Dr. Charles

- Marx; Monsieur Roberto DI CARLO, directeur indépendant, né à Villa d'Almé (Bergame) (Italie), le 30 septembre 1950, demeurant à L-1646 Senningerberg, 8, rue de Grünewald.

3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux de ses gérants.

4) La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80574, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mai 2010. Relation GRE/2010/1601. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010049976/311.

(100064225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Lux Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.488,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 126.903.

Par résolutions signées en date du 23 Mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Tom Murley, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de Gérant de catégorie A avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Robert de Laszlo, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2010.

Référence de publication: 2010050534/17.

(100052344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 69.890.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 3 mars 2010.

Le conseil d'administration a décidé de re-nommer PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, Luxembourg, RCS Luxembourg B 65 477 comme réviseur d'entreprises, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2010050537/13.

(100052289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Magnav Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.663.

La dénomination de l'associée unique, la société Magellan Holdco, Inc. a été modifiée en Ashtech Holdco, Inc. Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Magnav Luxembourg Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010050538/12.

(100051782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Manchester Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 136.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.964.

Par résolutions signées en date du 23 Mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Jean Perarnaud, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de Gérant de catégorie A avec effet immédiat

- Jens Thomassen, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de Gérant de catégorie A avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Robert de Laszlo, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Emma Tinker, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de Gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2010.

Référence de publication: 2010050540/21.

(100052345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Mauna International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.587.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 4 décembre 2009:

Ancienne situation associée:

Mapua Investment Holding Company S.à r.l.: 500 parts sociales.

Nouvelle situation associée:

Boileau Limited, inscrite au registre de commerce sous le numéro HE 242824, avec siège social à Theklas Lysioti, 35, Eagle Star House, 5^{ème} étage, 3030 Limassol (Chypre): 500 parts sociales.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Mauna International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010050541/17.

(100051784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Vecap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 65.136.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 avril 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010050544/13.

(100051873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Mitco Germany Holdings C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 124.033.

EXTRAIT

La dénomination de l'associé ALNAIR FINANCE S.A., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B46233 a changé et est désormais connue sous la dénomination TRUSTCONSULT GROUP S.A.

Pour extrait conforme

Pour la société MITCO GERMANY HOLDINGS C S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010050545/15.

(100051870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Njord Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 130.710.

Par résolutions signées en date du 23 Mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Tom Murley, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat

- Jean Perarnaud, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Robert de Laszlo, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2010.

Référence de publication: 2010050547/19.

(100052347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

AB Sciex Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.429.338.915,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 149.679.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch s/ Alzette.

There appears:

Joslyn Holding Company, a corporation established under the laws of the state of Delaware, United States of America, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2698135,

here represented by Ms Pauline Zimmermann, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg

by virtue of one (1) proxy given on March 19, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "AB Sciex Finance S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149679, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of November 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2545 of December 30, 2009, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated January 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 522 of March 11, 2010.

II. The Company's share capital is set at one billion four hundred twenty-nine million three hundred thirty-eight thousand nine hundred fifteen Canadian Dollars (CAD 1,429,338,915.00) represented by one hundred fifty-eight thousand two hundred (158,200) ordinary shares, one hundred ten million (110,000,000) category A redeemable preferred shares, one hundred ninety million four hundred two thousand three hundred one (190,402,301) category B redeemable preferred shares, two hundred million (200,000,000) category C redeemable preferred shares, two hundred thirty-one million ninety-six thousand eight hundred sixty-two (231,096,862) category D redeemable preferred shares, seven hundred sixty-five thousand six hundred thirty-three (765,633) category E redeemable preferred shares, seventeen million three hundred sixty-five thousand two hundred twenty-five (17,365,225) category F redeemable preferred shares, eighty-three million five hundred twenty-seven thousand five hundred (83,527,500) category G redeemable preferred shares, fifty-two million five hundred thousand (52,500,000) category H redeemable preferred shares, fifty-nine million four hundred seventy-eight thousand (59,478,000) category I redeemable preferred shares, sixty million (60,000,000) category J redeemable preferred shares and four hundred twenty-four million forty-five thousand one hundred ninety-four (424,045,194) category K redeemable preferred shares, all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of seven million Canadian Dollars (CAD 7,000,000.00) to raise it from its present amount of one billion four hundred twenty-nine million three hundred thirty-eight thousand nine hundred fifteen Canadian Dollars (CAD 1,429,338,915.00) to one billion four hundred thirty-six million three hundred thirty-eight thousand nine hundred fifteen Canadian Dollars (CAD 1,436,338,915.00) by creation and issue of seven million (7,000,000) category L new redeemable preferred shares (the Category L New Redeemable Preferred Shares), all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each.

Subscription - Payment

Joslyn Holding Company, prenamed, declares to subscribe for all the seven million (7,000,000) Category L New Redeemable Preferred Shares, all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each and an aggregate value of seven million Canadian Dollars (CAD 7,000,000.00), and to have them fully paid up by contribution in kind in the aggregate amount of seven million Canadian Dollars (CAD 7,000,000.00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Joslyn Holding Company, prenamed, towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of the Company dated March 19, 2010;
- a contribution declaration from Joslyn Holding Company, prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Joslyn Holding Company, prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be converted, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it.

- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at one billion four hundred thirty-six million three hundred thirty-eight thousand nine hundred fifteen Canadian Dollars (CAD 1,436,338,915.00) represented by:

- one hundred fifty-eight thousand two hundred (158,200) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
 - one hundred ten million (110,000,000) category A redeemable preferred shares (the "Category A Redeemable Preferred Shares"),
 - one hundred ninety million four hundred two thousand three hundred one (190,402,301) category B redeemable preferred shares (the "Category B Redeemable Preferred Shares"),
 - two hundred million (200,000,000) category C redeemable preferred shares (the "Category C Redeemable Preferred Shares"),
 - two hundred thirty-one million ninety-six thousand eight hundred sixty-two (231,096,862) category D redeemable preferred shares (the "Category D Redeemable Preferred Shares"),
 - seven hundred sixty-five thousand six hundred thirty-three (765,633) category E redeemable preferred shares (the "Category E Redeemable Preferred Shares"),
 - seventeen million three hundred sixty-five thousand two hundred twenty-five (17,365,225) category F redeemable preferred shares (the "Category F Redeemable Preferred Shares"),
 - eighty-three million five hundred twenty-seven thousand five hundred (83,527,500) category G redeemable preferred shares (the "Category G Redeemable Preferred Shares"),
 - fifty-two million five hundred thousand (52,500,000) category H redeemable preferred shares (the "Category H Redeemable Preferred Shares"),
 - fifty-nine million four hundred seventy-eight thousand (59,478,000) category I redeemable preferred shares (the "Category I Redeemable Preferred Shares"),
 - sixty million (60,000,000) category J redeemable preferred shares (the "Category J Redeemable Preferred Shares"),
 - four hundred twenty-four million forty-five thousand one hundred ninety-four (424,045,194) category K redeemable preferred shares (the "Category K Redeemable Preferred Shares"), and
 - seven million (7,000,000) category L redeemable preferred shares (the "Category L Redeemable Preferred Shares"),
- all with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each."

V. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolves to amend article 6, third paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Third paragraph.** The maturity date of the Category A, the Category B, the Category C, the Category D, the Category E, the Category F, the Category G, the Category H, the Category I and the Category J Redeemable Preferred Shares is set to December 30, 2019.

The maturity date of the Category K Redeemable Preferred Shares is set to January 27, 2020.

The maturity date of the Category L Redeemable Preferred Shares is set to March 19, 2020.

The respective maturity dates of the various categories of the Redeemable Preferred Shares are hereafter collectively referred to as the "Maturity Date".

VI. The sole shareholder further resolves to amend article 22, sixth paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 22. Sixth paragraph.** The Category A, the Category B, the Category D, the Category E, the Category F, the Category G, the Category H, the Category I, the Category J, the Category K and the Category L Redeemable Preferred Shares will accrue an annual preferential dividend (payable before any other dividend distribution) in an amount equal to eight point nine thousand three hundred seventy-five per cent (8,9375 %) of the Redeemable Preferred Shares nominal value to which will be added any share premium paid on such Redeemable Preferred Shares and not reimbursed at the time of the distribution."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand five hundred euro (€ 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch s/ Alzette.

A comparu:

Joslyn Holding Company, une entité établie sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social sis c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2698135, ici représentée par Mlle Pauline Zimmermann, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une (1) procuration donnée le 19 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "AB Sciex Finance S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149679, constituée suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2545 du 30 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, reçu en date du 27 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 522 du 11 mars 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à un milliard quatre cent vingt-neuf millions trois cent trente-huit mille neuf cent quinze Dollars Canadiens (CAD 1.429.338.915,00) représenté par cent cinquante-huit mille deux cents (158.200) parts sociales ordinaires, cent dix millions (110.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A, cent quatre-vingt-dix millions quatre cent deux mille trois cent une (190.402.301) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B, deux cent millions (200.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie C, deux cent trente et un millions quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-deux (231.096.862) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie D, sept cent soixante-cinq mille six cent trente-trois (765.633) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie E, dix-sept millions trois cent soixante-cinq mille deux cent vingt-cinq (17.365.225) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie F, quatre-vingt-trois millions cinq cent vingt-sept mille cinq cents (83.527.500) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie G, cinquante-deux millions cinq cent mille (52.500.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie H, cinquante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille (59.478.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie I, soixante millions (60.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie J et quatre cent vingt-quatre millions quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze (424.045.194) nouvelles parts préférentielles rachetables de catégorie K, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept millions de Dollars Canadiens (CAD 7.000.000,00) pour le porter de son montant actuel d'un milliard quatre cent vingt-neuf millions trois cent trente-huit mille neuf cent quinze Dollars Canadiens (CAD 1.429.338.915,00) à un milliard Dollars quatre cent trente-six millions trois cent trente-huit mille neuf cent quinze Canadiens (CAD 1.436.338.915,00) par la création et l'émission de sept millions (7.000.000) de nouvelles parts préférentielles rachetables de catégorie L (les Nouvelles Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie L), toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.

Souscription - Paiement

Joslyn Holding Company, susnommée, déclare souscrire les sept millions (7.000.000) Nouvelles Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie L, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune et ayant une valeur totale de sept millions de Dollars Canadiens (CAD 7.000.000,00) et les libérer entièrement par apport en nature d'un montant total de sept millions de Dollars Canadiens (CAD 7.000.000,00) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Joslyn Holding Company, susnommée, envers la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée par la production des documents suivants:

- un bilan de la Société en date du 19 mars 2010;
- une déclaration émise par Joslyn Holding Company, susnommée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Joslyn Holding Company, susnommée, déclare que:

- elle est la seule propriétaire sans restrictions de la créance convertie, laquelle est librement cessible, et soumise à aucun droit de préemption ou d'option de quelle que sorte que ce soit et en vertu duquel un tiers pourrait exiger que tout ou partie de la créance lui soit transféré;

- la créance est libre de tout nantissement, caution ou usufruit.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à un milliard quatre cent trente-six millions trois cent trente-huit mille neuf cent quinze Dollars Canadiens (CAD 1.436.338.915,00), représenté par:

- cent cinquante-huit mille deux cents (158.200) parts sociales ordinaires (les "Parts Ordinaires"),
 - cent dix millions (110.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A"),
 - cent quatre-vingt-dix millions quatre cent deux mille trois cent une (190.402.301) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie B"),
 - deux cent millions (200.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie C (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie C"),
 - deux cent trente et un millions quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-deux (231.096.862) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie D (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie D"),
 - sept cent soixante-cinq mille six cent trente-trois (765.633) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie E (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie E"),
 - dix-sept millions trois cent soixante-cinq mille deux cent vingt-cinq (17.365.225) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie F (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie F"),
 - quatre-vingt-trois millions cinq cent vingt-sept mille cinq cents (83.527.500) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie G (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie G"),
 - cinquante-deux millions cinq cent mille (52.500.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie H (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie H"),
 - cinquante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille (59.478.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie I (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie I"),
 - soixante millions (60.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie J (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie J"),
 - quatre cent vingt-quatre millions quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze (424.045.194) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie K (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie K"), et
 - sept millions (7.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie L (les "Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie L"),
- toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune."

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, troisième paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Troisième paragraphe.** La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J est fixée au 30 décembre 2019.

La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie K est fixée au 27 janvier 2020.

La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie L est fixée au 19 mars 2020.

Les dates de maturité respectives des différentes catégories de Parts Préférentielles Rachetables sont collectivement désignées ci-après comme la "Date de Maturité".

VI. L'associé unique décide en outre de modifier l'article 22, sixième paragraphe des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 22. Sixième paragraphe.** Les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I, de Catégorie J, de Catégorie K et de Catégorie L donneront droit à un dividende préférentiel (payable avant toute autre distribution de dividendes) d'un montant égal à huit virgule neuf mille trois cent soixante-quinze pour cent (8,9375%) de la valeur nominale des Parts Préférentielles Rachetables émises, à laquelle s'ajoutera toute prime d'émission payée sur les dites Parts Préférentielles Rachetables et non remboursée au jour de la distribution."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Zimmermann, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: EAC/2010/3430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010050376/242.

(100051962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

First Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 67.755.600,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 75.648.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010050371/11.

(100052324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

OSD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 143.030.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la Société, tenu à Luxembourg en date du 26 mars 2010, les résolutions suivantes:

Monsieur Jacques Lévy, né le 13 septembre 1970 à Besançon (France), demeurant au 8, rue Fabre d'églantine, F-75012 Paris, a été nommé au poste de délégué à la gestion journalière de la société en remplacement de Monsieur Alain Moreaux, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Il en résulte également que la Société sera engagée par la signature unique de Monsieur Jacques Lévy dans le cadre de la délégation à la gestion journalière, dans les limites fixées par les statuts, et par sa signature conjointe à celle d'un autre administrateur dans les autres cas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour la société

Un Mandataire

Référence de publication: 2010050550/20.

(100051982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Hydroplast International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 23.873.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugements du 15 juillet 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme DATASTAT S.A, établie à L-8311 Capelen, 81 route d'Arlon,
- La société anonyme EAST TREE INVESTMENT S.A, établie à L-2320 Luxembourg, 21, bd de la Prétusse;
- La société anonyme HYDROPLAST INTERNATIONAL S.A, avec son siège social à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz

- La société anonyme MEGA V S.A, avec son siège social à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont nommé liquidateur Maître Filipe VALENTE, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement endéans la quinzaine suivant la présente publication.

Pour extrait conforme

S. Filipe VALENTE

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010050551/22.

(100051971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.920.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.250.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of March.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l.", a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 150.250 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on 1st December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 27 January 2010, number 176, page 8427.

The meeting was presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman appointed as secretary Alice Zutterling, private employee, residing professionally at Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The sole shareholder was present or duly represented and the number of shares held by it was shown on an attendance list. This list and proxy, initialled "ne varietur" and signed by the appearing person and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with these.

II.- As shown in the attendance list, all the 20,000 (twenty thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 9,900,000 (nine million nine hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 9,920,000 (nine million nine hundred twenty thousand United States Dollars) by the issue of 9,900,000 (nine million nine hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by ICAP Energy LLC of the 9,900,000 (nine million nine hundred thousand) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article eight paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 9,900,000 (nine million nine hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 9,920,000 (nine million nine hundred twenty thousand United States Dollars) by the issuance of 9,900,000 (nine million nine hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 39,600,000 (thirty-nine million six hundred thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), of which an amount of USD 992,000 (nine hundred ninety-two thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 6,196 (six thousand one hundred ninety-six) ordinary shares with a nominal value of NOK 100 (one hundred Norwegian Krone) each held in ICAP Energy AS, a company existing under the laws of Norway, having its registered office at Storetveitvegen 96, 5072 Bergen, Norway ("IEAS"), representing 100% (one hundred percent) of IEAS share capital and having a global value of USD 49,500,000 (forty-nine million five United States Dollars) (the "IEAS Shares") by ICAP Energy LLC, a company incorporated under the laws of the State of Kentucky, having its registered office at 9931 Corporate Campus Drive, Suite 1000, Louisville, KY 40223, United States of America ("ICAP LLC").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by ICAP LLC of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes ICAP LLC, here represented by Mr Regis Galiotto, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by ICAP LLC through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by ICAP LLC, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium is composed of the IEAS Shares (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 49,500,000 (forty-nine million five hundred United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 15 March 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Keith Seagers, Group Statutory Reporting Manager, residing at 180 Chastilian Road Dartford Kent DA1 3LQ, United Kingdom;
 - b) Jack Groesbeek, Company Director, residing at Jupiterstraat 36 1562 WS Krommenie, The Netherlands;
 - c) Paul de Haan, Accountant, with professional address at 17, boulevard Prince Henri - 5th Floor L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - d) Mireille Herbrand, Accountant, with professional address at 17, boulevard Prince Henri - 5th Floor L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- all represented here by Mr Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- ICAP LLC: holder of 9,920,000 (nine million nine hundred twenty thousand) shares.

The notary acts that the 9,920,000 (nine million nine hundred twenty thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article eight paragraph 1 of the Company's articles of association (the second paragraph shall remain unchanged) so that to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 9,920,000 (nine million nine hundred twenty thousand United States Dollars), represented by 9,920,000 (nine million nine hundred twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

[...]"

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "ICAP Luxembourg Holdings (No.3) S.à r.l.", une société établie à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 150.250 et constituée par acte du notaire soussigné du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 janvier 2010 numéro 176, page 8427 (la "Société").

L'assemblée a été présidée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé Alice Zutterling, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire,

L'assemblée a élu Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur,

Le président a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'associé unique était présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient a été mentionné sur la liste de présence. Cette liste et la procuration signées "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II.- Comme mentionné sur la liste de présence, toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 9.900.000 USD (neuf million neuf cents mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à un montant de 9.920.000 USD (neuf million neuf cents vingt mille dollars américains), par l'émission de 9.900.000 (neuf million neuf cents mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, l'intégralité devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3.- Souscription et paiement par ICAP Energy LLC de 9.900.000 (neuf million neuf cents mille) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5.- Modification consécutive de l'article huit paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 9.900.000 USD (neuf million neuf cent mille dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à un montant de 9.920.000 USD (neuf million neuf cent vingt mille dollars américains) par l'émission de 9.900.000 (neuf million neuf cents mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 39.600.000 USD (trente-neuf million six cent mille dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 992.000 USD (neuf cent quatre-vingt-douze mille dollars américains) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature consistant en 6.196 (six mille cent quatre-vingt-seize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 NOK (cent couronnes norvégiennes) chacune détenues dans ICAP Energy AS, une société constituée selon le droit norvégien, ayant son siège social à Storetveitvegen 96, 5072 Bergen, Norvège ("IEAS"), représentant 100% (cent pour cent) du capital social d' IEAS et ayant une valeur globale de 49.500.000 USD (quarante-neuf million cinq cent mille dollars américains) (les "Parts d'IEAS") par ICAP Energy LLC, une société ayant son siège social à 9931 Corporate Campus Drive, Suite 1000, Louisville, KY 40223, Etats-Unis d'Amérique ("ICAP LLC").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par ICAP LLC des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite ICAP LLC, ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts moyennant le paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été intégralement libérées par ICAP LLC par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Description de l'apport

L'apport réalisé par ICAP LLC, en échange de l'émission des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des Parts d'IEAS (l'"Apport").

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 49.500.000 USD (quarante-neuf million cinq cent mille dollars américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport du 15 mars 2010, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Keith Seagers, gérant légal des comptes du groupe, résidant à 180 Chastilian Road Dartford Kent DA1 3LQ, Royaume-Uni;
- b) Jack Groesbeek, administrateur de société, résidant à Jupiterstraat 36 1562 WS Krommenie, Pays Bas;
- c) Paul de Haan, comptable, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri - 5^{ème} étage L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et
- d) Mireille Herbrand, comptable, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri - 5^{ème} étage L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- ICAP LLC: détenteur de 9.920.000 (neuf million neuf cent vingt mille) parts sociales.

Le notaire établit que les 9.920.000 (neuf million neuf cent vingt mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article huit paragraphe 1 des statuts de la Société (le second paragraphe restera inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 9.920.000 USD (neuf million neuf cent vingt mille dollars américains), représenté par 9.920.000 (neuf million neuf cent vingt mille) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

[...]"

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille Euros (7.000,- Euros).

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, A. ZUTTERLING, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11759. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010050483/230.

(100052124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Picardy Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.500.

Par résolutions signées en date du 23 Mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Tom Murley, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Emma Tinker, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Robert de Laszlo, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Avril 2010.

Référence de publication: 2010050554/19.

(100052348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.
